



## VILLE DE BOULOGNE BILLANCOURT

### Appel à Manifestation d'Intérêt Convention d'occupation du domaine public

<b>Nom de l'organisme</b>	Ville de Boulogne-Billancourt 26 avenue André MORIZET 92104 Boulogne-Billancourt cedex
<b>Direction</b>	Culture
<b>Référence</b>	24019
<b>Code CPV</b>	55410000-7 Services de gestion de bars 55310000-6 Services de serveurs de restaurant
<b>Modalités de retrait des dossiers</b>	Par voie électronique : <a href="https://marches.maximilien.fr/">https://marches.maximilien.fr/</a>
<b>Nature de la prestation</b>	Services
<b>Procédure</b>	Mise en concurrence d'une convention d'occupation du domaine public selon les dispositions de l'article L2122-1-1 du CG3P
<b>Objet de la convention</b>	<b>Exploitation des espaces de restauration du Carré Belle Feuille</b>
<b>Description détaillée</b>	<p>La convention est relative à l'exploitation de l'espace de restauration dit également « foyer-bar » situé en sous-sol du Carré Bellefeuille, sis 60 rue de la Bellefeuille à Boulogne-Billancourt (92100).</p> <p><b>Une visite du lieu est obligatoire.</b> Une attestation de visite sera délivrée sur place à l'issue de la visite.</p> <p>La visite se fera sur rendez-vous pris auprès du service Carré Belle Feuille joignable au 01 55 18 54 00, mél : <a href="mailto:carrebellefeuille@mairie-boulogne-billancourt.fr">carrebellefeuille@mairie-boulogne-billancourt.fr</a></p>
<b>Forme</b>	Convention d'occupation du domaine public à titre précaire attribuée exclusivement à un seul exploitant
<b>Redevance</b>	Une redevance d'occupation du domaine public sera versée à la Ville
<b>Estimation des recettes</b>	40 000 € HT sur la durée totale de la convention.
<b>Durée</b>	<p>La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification ou à compter d'une date postérieure précisée dans le courrier de notification.</p> <p>Elle est reconductible chaque année, tacitement, pour une nouvelle période contractuelle d'un an, au lendemain de sa date anniversaire (date de notification ou date postérieure précisée dans le courrier de notification).</p> <p>La durée totale de la convention ne pourra pas excéder 4 (quatre) ans.</p>
<b>Date et heure limite de manifestation d'intérêt</b>	Les manifestations d'intérêt seront présentées au plus tard Vendredi <b>28-06-2024 à 16h00</b>

<b>Support de publicité</b>	Site internet de la Ville : <a href="https://www.boulognebillancourt.com/">https://www.boulognebillancourt.com/</a> et profil acheteur <a href="https://marches.maximilien.fr/">https://marches.maximilien.fr/</a>
<b>Modalités de retrait du dossier de consultation et de remises des offres</b>	Les dossiers sont à adresser sur le profil acheteur de la ville (après inscription) à l'adresse suivante : <a href="https://marches.maximilien.fr/">https://marches.maximilien.fr/</a>
<b>Contenu du pli</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La description complète du projet d'exploitation, portant sur une activité de bar et de petite restauration ;</li> <li>✓ Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents, pour justifier que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;</li> <li>✓ L'identification et le justificatif de l'habilitation de la personne ayant le pouvoir d'engager le candidat ;</li> <li>✓ Une attestation d'assurances de responsabilité civile et professionnelle (moins de trois mois).</li> <li>✓ Le projet de convention complété, daté et signé ;</li> <li>✓ Une grille tarifaire des plats et denrées alimentaires de toute nature proposée à la clientèle ;</li> </ul> <p>Toute information complémentaire que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier, et la mise en perspective des conditions d'exploitation.</p>
<b>Critères de sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Valeur technique de l'offre et moyens affectés à l'exploitation</li> <li>✓ Grille tarifaire proposée à la clientèle et produits proposés</li> </ul> <p>Convention à titre précaire attribuée exclusivement à un seul exploitant</p>
<b>Appréciation des critères</b>	<p><b>Critère n°1</b> : Sera évalué au regard de la qualité de l'offre proposée, de sa pertinence et de l'importance des moyens mis en œuvre pour l'exploitation de l'activité de bar et de petite restauration.</p> <p>L'attention des candidats est attirée sur le fait que la Ville sera particulièrement attentive à l'attractivité du projet proposé et au fait qu'il puisse contenter un public par nature exigeant.</p> <p>Il est expressément précisé que le candidat devra présenter un projet visant à assurer l'affectation, la conservation et, le cas échéant, la mise en valeur des dépendances mises à disposition.</p> <p>En outre, le candidat apportera à la commune toute information utile quant au mode de préparation des plats et denrées proposés à la clientèle, ainsi qu'aux conditions de leur acheminement sur site.</p> <p><b>Le critère n° 2</b> : les propositions seront analysées sur la base des tarifs et de la qualité des boissons et plats proposés au public.</p>
<b>Modalités de négociation</b>	La Ville se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats.
<b>Délai de validité des offres</b>	<p>Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.</p> <p>En tant que de besoin, la Ville se réserve le droit de solliciter de l'ensemble des candidats une prorogation du délai de validité de leur offre.</p> <p>Le défaut de réponse par les candidats dans le délai fixé par la demande sera considéré comme une acceptation tacite.</p> <p>La procédure de passation se poursuivra avec les seuls candidats qui accepteront, formellement ou tacitement, la prorogation de ce délai.</p>